COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2020

15 élus présents ou représentés Secrétaire de séance : Yves GUERET

DELIBERATIONS

Toutes ces délibérations ont été acceptées à l'unanimité.

1 - SOUSCRIPTION EMPRUNT - CONSTRUCTION ATELIERS COMMUNAUX

Un emprunt d'un montant de 80 000 € a été inscrit au budget 2020.

Joël NICOLOT, adjoint aux finances, présente les 4 offres reçues pour un emprunt sur 20 ans. La proposition retenue est celle de la Caisse d'Epargne :

- Taux fixe: 0,65 %
- Amortissement progressif
- Echéance fixe = 4 278,60 €
- Montant total Intérêts sur 20 ans = 5 571,99 €
- 1^{ère} échéance : 01/12/2021

Mme le Maire signale qu'en parallèle, plusieurs emprunts se terminent en 2021 et 2022.

2 - DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES

Dépollution/démolition anciens ateliers

La somme de 40 000 € avait été prévue en dépenses d'investissement. Or, la proposition de l'entreprise retenue, ALARA, s'élève à 47 256 €.

D'où la décision modificative : + 10 000 € sur le compte « Démolition » et – 10 000 € sur le compte « Construction »

Indemnités Elus

La loi Engagement et Proximité, votée le 19 décembre 2019 et applicable dès 2020, a revalorisé la base de l'indemnité brute mensuelle régissant les indemnités des élus des communes de moins de 3 500 habitants. En parallèle, l'Etat s'engageait à compenser intégralement cette augmentation. Au final, même si le Conseil Municipal du 25 mai dernier a voté des indemnités inférieures au taux maximal, la compensation intégrale a concerné seulement les communes de moins de 500 habitants. Nous avons dû nous contenter de + 30 €/2019 pour un réel de + 542 €/mois. Au final, il nous faut donc réajuster le budget de fonctionnement de + 6 500 €.

D'où la décision modificative : + 6500 € sur le compte « Indemnités Elus » et – 6 500 € sur le compte « Travaux Voirie ».

3 – PROJET TRAVAUX AMENAGEMENT APPARTEMENT COMMUNAL ET DEMANDE DE SUBVENTIONS

La commune a été sollicitée par une jeune personne qui souhaiterait s'installer à Biozat en tant que coiffeuse. En regard du contexte sanitaire, ce projet sera sans doute temporairement repoussé. Néanmoins, la commune envisage de réaliser quelques travaux nécessaires qui normaliseront certaines installations et permettront de pouvoir répondre à la demande lorsqu'elle se présentera. De plus, le plan de relance mis en place par le Conseil Départemental, abaissant le plancher minimum de travaux à 4 500 € (contre 30 000 € pour les aides classiques sur le bâti) peut ainsi nous permettre de bénéficier d'une aide à hauteur de 30 % des travaux HT.

Yves GUERET, adjoint aux travaux, présente le détail des **travaux envisagés** : séparation chauffage appartement/cabinet infirmières, mise aux normes tableau électrique, pose d'une porte-fenêtre et d'un volet roulant, déplacement radiateur, qui s'élèvent à **9 431,53 € HT.**

Le Conseil Municipal accepte ce projet qui peut permettre d'apporter un nouveau service dans la commune. Il s'engage à l'inscrire au budget investissement 2021. Il sollicite le Conseil Départemental pour une aide de 30 % des travaux HT, dans le cadre du plan de relance. La Région sera également sollicitée pour accompagner ce projet.

<u>4 – ENFOUISSEMENT LIGNES A HAUTE TENSION SUR TERRAINS IMPASSE DES</u> COURINCHAUX

Des lignes à haute tension traversent la parcelle où sont en construction les nouveaux ateliers ainsi que les 3 parcelles attenantes. Ces lignes enfouies offriront sans doute une meilleure possibilité de proposer ces parcelles à la vente pour l'installation éventuelle d'artisans ou autre maison d'habitation.

Yves GUERET présente le devis établi par le Syndicat des Energies de l'Allier (SDE03) :

Montant total des travaux : 75 625 € TTC
 Financement SDE 03 : 52 938 € TTC
 Contribution communale : 22 687 € TTC

Ces travaux comprennent la dépose du réseau aérien existant, la dépose du transformateur existant, la mise en place d'un nouveau réseau haute tension souterrain et l'installation d'un nouveau transformateur au sol, place de la Font Parrot.

Le Conseil Municipal accepte le devis du SDE 03 et décide d'étaler ce coût sur 15 ans (taux négocié par le SDE 03 = 0,83 %)

Mme le Maire rappelle que l'ensemble des travaux sur les réseaux électriques des communes sont intégrés dans la cotisation annuelle payée au SDE 03 par la commune, sur le budget de fonctionnement.

5 – SOLDE MARCHE ASSAINISSEMENT 2018

Nicolas DUVERGER, adjoint à l'urbanisme, rappelle les divers travaux engagés, à la demande de la Police de l'Eau, pour la réduction des eaux claires parasites permanentes dans la lagune, sur la période 2017-2019. Ces travaux se sont élevés à **137 927 €** et ont concerné une tranche ferme (reprise collecteur route des Cluzeaux) et une tranche optionnelle partielle (reprise réseau pluvial route des Cluzeaux jusqu'au carrefour de la Grande Rue). Une 2ème tranche optionnelle (reprise ponctuelle branchements grande rue) n'a pas été réalisée.

A l'issue des analyses de la lagune réalisées par le Bureau de la Qualité de l'Eau qui montrent une certaine amélioration, et avis favorable de la Police de l'Eau, le Conseil Municipal décide de solder le marché avec l'entreprise SADE et le cabinet EGIS EAU.

Les subventions restant à percevoir, de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et du Département, vont pouvoir être demandées.

6 – TAXE ASSAINISSEMENT – REVISION TARIF 2021

En regard des travaux réalisés et du curage de la lagune à effectuer d'ici 1 an ou 2, le Conseil Municipal décide d'appliquer une légère évolution de la taxe d'assainissement : le **forfait** évoluera de 0,5 € et passera de 42,5 € à **43 € TTC**. La part/m³ passera de 0,96 € à **0,97 € TTC**.

Ce qui se traduira par une augmentation de + 1,50 € pour 100 m³ d'eau consommés.

7 – LOCATION SALLE COMMUNALE – TARIFS 2021 INCHANGES

Françoise LAVEDIOT, Conseillère déléguée en charge de la salle, précise que seulement 4 locations de la salle (2 Biozatois + 2 Extérieurs) ont pu se tenir en 2020, en regard du contexte sanitaire. Même si les charges de la salle (eau, électricité, fuel) dépassent cette année le montant des locations (dépassement cependant apparent puisque la cuve de fuel est pleine), le Conseil Municipal décide de ne pas faire évoluer les tarifs de location pour 2021. Le calendrier de réservations est annoncé comme quasiment plein, mais de nombreuses incertitudes subsistent.

8 – MISE A JOUR PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Le plan communal de sauvegarde a pour objectif de préparer et d'organiser la commune face aux situations d'urgence. Il a été mis en place en 2011 et révisé en 2014. Le Conseil Municipal propose d'engager une nouvelle mise à jour. Le comité de pilotage se réunira le 7 décembre prochain. Ses membres seront :

- Noëlle Seguin – Yves Guéret – Yasmine Genebrier – Joël Nicolot – Nicolas Duverger – Florence Brionnet - Jean-Paul Chevalier - Sandra Colot – Sylvie Dutour - Christophe Gonin – Françoise Lavediot

9 - OPPOSITION AU TRANSFERT DE COMPETENCE PLU A LA COM COM

Le transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes Saint-Pourçain Sioule Limagne a été rejeté en 2017. La loi ALUR prévoit le transfert de plein droit de cette compétence le 1^{er} jour de l'année suivant l'élection du président de l'EPCI consécutive au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires (soit, pour la 1 ère fois, le 1 er janvier 2021), sauf si les communes s'y opposent.

Les communes doivent donc à nouveau se prononcer sur ce transfert de compétence entre le 1er octobre 2020 et le 31 décembre 2020.

L'absence de délibération pendant cette période vaut accord de transfert.

La COM COM finalisera son SCOT au printemps 2021 et ne souhaite pas pour l'instant prendre la compétence PLU (si elle la prenait, elle aurait l'obligation de déclencher immédiatement une procédure PLUI).

Donc, le Conseil Municipal s'oppose au transfert de la compétence PLU à la Com Com.

Mesures de vitesses dans différents points de la commune – Eté 2020

Suite à des remarques de plusieurs riverains, des contrôles de vitesse ont été réalisés en août dernier en différents points de la commune. Nicolas DUVERGER en expose les résultats :

- RD272 (route des Cluzeaux), en sortie de bourg : 73 % d'excès de vitesse sont enregistrés. Une solution sera étudiée avec les services du Département.
- Martinges rue du Jaunet : peu de trafic et excès de vitesse limités.
- Les Cluzeaux rue des Noyers : dans le sens montant, les véhicules roulent majoritairement entre 59 et 64 km/h. Dans le sens descendant, la fourchette est à 62-63 km/h.

Nous constatons le manque de panneaux indicateurs des Cluzeaux aux trois entrées du hameau (celui en place sur la route de Lyonne n'est pas réglementaire). Nous nous engageons à les implanter dès que possible avec l'accord du Département puisque 2 de ces panneaux seront sur la RD272 ; le 3ème sera implanté en haut de la rue des Noyers. La vitesse limite passera implicitement de 80 à 50 km/h et des verbalisations pourront s'appliquer si nécessaire.

- Motion pour une gestion permettant l'accroissement de la disponibilité de la ressource en eau, défendue par la Région Auvergne Rhône-Alpes

- **Ateliers municipaux** : après plusieurs mois de retard, le chantier va enfin se poursuivre. Le maçon intervient la semaine prochaine et le montage du hangar devrait débuter la semaine suivante.
- **City stade** : le montage est terminé. Le contrôle du jeu intervient ce jeudi. Le règlement est en cours d'élaboration. Un accès a été réalisé côté « entrée de but » et une clôture provisoire a été implantée afin de protéger le gazon en cours de pousse.
- **Réfection chemins ruraux** : 2 chemins ruraux (chemin des marais et chemin des vignes) ont été reprofilés la semaine dernière par l'entreprise Irrmann-Papon.
- **Fibre** : une vingtaine de poteaux galvanisés seront implantés dans les rues adjacentes à la Grande Rue et Route de Charmes afin de compléter le déploiement de la fibre sur l'ensemble du bourg.
- Mesures sanitaires pour communes de moins de 2 000 hab. par la Région AURA

 Des masques pour les enfants de CP-CE1 seront distribués prochainement par la Région.
- Les Pompiers signalent que la sirène montre des signes de faiblesse. Nous étudions le problème.

L'ordre du jour étant achevé, le Conseil Municipal est clos à 22h30.